



Mairie de Florimont

CONSEIL MUNICIPAL N°9 du 14 OCTOBRE 2021

Résumé condensé

Secrétaire de séance : Céline HANSEN

✓ *Membres présents*

Messieurs : Emmanuel GIROS, Bernard JOBIN, André JOBIN, Alain HOFF, Arnaud SOMMER, Jonathan CERAUDO

Mesdames : Sophie PHILIPPE, Céline HANSEN, Catherine RISSLER, Guylaine PERRIER

Présence de : Catherine LINOSSIER, secrétaire de mairie

✓ *Membre absent*

Monsieur : Alain ROUSSEL

1. *Précisions dépenses « fêtes et cérémonies » à imputer au compte 6232*

Le conseil approuve les dépenses suivantes, à imputer au compte « 6232 – Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables :

- Fournitures pour organisation de repas ou apéritifs lors de manifestations ou réunions (vins, épicerie, boulangerie, ...)
- Fleurs, bouquets, présents, gravures, et médailles offerts à l'occasion d'événements tels que mariages, naissances, décès, ...
- Ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes et cérémonies (jouets, livres, illuminations, ...)
- Règlement des factures de sociétés ou troupes de spectacles et autres frais liés (locations de matériel, podiums, chapiteaux, ...)
- Frais d'annonce, publicité et parutions diverses
- Frais liés aux déplacements individuels ou collectifs des représentants municipaux (restaurations, séjour, transport, ...)



2. *Mise en place d'une ligne de trésorerie*

Le conseil approuve la mise en place d'une ligne de trésorerie, qui permettrait la prise en charge des factures d'investissement (travaux d'assainissement, chemin des fermes, étude de sécurité et autres travaux à venir) en attendant le versement des subventions. Les fonds avancés seraient remboursés, en partie, par les subventions et la perception de dotations. Cette ligne de trésorerie sera contractée auprès d'un organisme bancaire.



3. *Projet d'arrêté réglementant l'entretien et la destruction des haies, bosquets et ronciers*

Le conseil donne un avis favorable au projet d'arrêté qui indique que toute intervention sur les haies, bosquets, ronciers et ourlets forestiers est **interdite du 15 mars au 31 août inclus** sauf dérogations pour travaux d'urgences et de sécurité.



L'objectif est la préservation de la biodiversité, en effet les haies constituent un lieu de vie et de protection pour nombre d'espèces et notamment d'oiseaux.

4. Forêt : assiettes et destinations des coupes

Le conseil approuve le plan de gestion proposé par l'ONF qui nous oriente sur les coupes et travaux à réaliser pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité.

Informations :

- Régénération actuelle en cours des parcelles 6 et 13
- Coupe au grand bois
- Parcelle 31 : récoltes de graines par l'ONF sur 30 à 40 pieds de tilleuls (55.04€ HT/hectolitre)

5. Contrat État – ONF 2021/2025

Le contrat prévoit :

- Un soutien financier de la part des communes propriétaires de forêts (montant prévisionnel de 7.5M€ en 2023 puis 10M€ par an), donc impact sur les finances des communes
- Adapter les moyens de l'ONF en fonction des trajectoires financières validées par l'État (réduction des effectifs)



Le conseil approuve, à la demande de la COFOR 90 (Association des communes forestières) :

- Le retrait du soutien complémentaire financier
- La révision du projet avec une vraie ambition politique pour les forêts françaises
- Un maillage efficace des personnels de l'ONF

24 communes du territoire ont d'ores et déjà voté cette motion.

Questions et informations diverses

- Présentation de l'étude de la sécurisation du village (Proposition : remplacement des priorités à droite par des stop, trottoirs rue principale côté église, 3 coussins Lyonnais rue de Faverois, zone 30 école, ...)
- Accord du conseil pour le nouveau tracé de la piste cyclable
- Accord du conseil pour un spectacle de Noël pour les enfants
- Pour les aînés, pas de repas dansant encore cette année mais distribution de colis
- Projet en cours avec la commune de Courtelevant pour une nouvelle école
- Réfection des chemins des fermes terminée, les chemins seront entretenus 1x par an par l'entreprise Hartmann terrassement SA
- Une réunion aura lieu en début d'année, en partenariat avec l'association du Mont-Fleuri et l'association des parents d'élèves du RPI, pour la mise en place d'un calendrier des diverses manifestations et organisations d'évènements sur la commune pour l'année 2022.
- Installation de l'aire de jeux à continuer et à terminer pour ce printemps